

Rapport sur la question mise à l'étude par le comité de la Société fribourgeoise d'éducation

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **48 (1919)**

Heft (10)

PDF erstellt am: **15.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

RAPPORT

sur la question mise à l'étude
par le Comité de la Société fribourgeoise d'Education

L'enseignement de l'histoire suisse considérée comme branche d'éducation nationale et civique

INTRODUCTION

Si les événements qui se sont déroulés pendant ces dernières années ont fait surgir, en grand nombre, des caractères énergiques, des volontés héroïques, mues par le sentiment d'amour pour la patrie, ils ont aussi permis de constater, dans notre pays, un affaiblissement du patriotisme.

Comment faire revivre le patriotisme? Telle est la question que se posent tous ceux qui s'intéressent à l'avenir de notre pays. A notre avis, les éléments essentiels du patriotisme sont la religion et l'histoire¹ : la première nous fait un devoir de conscience de conformer nos actes au bien de la nation, la seconde nous donne raison de son état actuel et nous permet de nous diriger vers l'avenir.

I. L'HISTOIRE AGIT SUR L'ENFANT.

a) *Par son contenu.* — L'évolution humaine est, pour l'individu comme pour la société, un admirable enseignement d'énergie et de solidarité. « Il est sain pour l'enfant de voir l'homme aux prises avec les forces formidables qui l'entourent et qui en triomphe grâce à son humble obstination séculaire. Il est bon de lui montrer cet être dénué de tout, qui sort par degré de sa lâcheté, de sa brutalité native pour s'élever péniblement aux premiers échelons de la civilisation. Pas

¹ A ce sujet, on lira avec beaucoup d'intérêt l'article de M. E. Dévaud, intitulé : *Le patriotisme-virtu Bulletin pédagogique 1917, N° 10.*

une vie illustre, pas un événement qui ne marque un recul de la barbarie, de la cruauté, de l'injustice, de l'ignorance, de la douleur, en un mot. Pas une époque où l'on ne voie grandir le sentiment de la justice, de la tolérance, de la pitié, de la solidarité, de l'amour. Voilà l'essence même de notre histoire et ce qui en fait une matière scolaire de premier ordre. » ¹

L'enfant éprouve grand plaisir en entendant des récits historiques, et ceux-ci éveillent en lui des émotions saines et fortes et de nobles enthousiasmes. Réchauffé par cette flamme ardente qu'est l'histoire, il deviendra un citoyen plus conscient de son devoir; il aura à cœur de ne pas laisser tomber cet édifice bâti par le courage de ses ancêtres et cimenté par le sang de tant de héros, il voudra marcher sur leurs traces et continuer la belle œuvre édifiée au prix de si grands sacrifices.

Que d'exemples de vertus, d'union et de solidarité, comme aussi de vices, de discorde et d'égoïsme se trouvent dans notre histoire suisse! Ce sont autant d'occasions pour convaincre les enfants que si nous voulons conserver notre fierté nationale, notre force, le bonheur de notre pays, il faut que tous les citoyens sachent sacrifier leur égoïsme ou leur ambition sur l'autel de la patrie et maintenir en eux l'esprit de concorde et d'amitié.

b) *Par ses héros.* — L'histoire place devant l'enfant des types, des modèles de grandeur morale. Tantôt c'est un soldat sacrifiant sa vie pour la patrie, tantôt c'est un moine défrichant les terres, tantôt c'est un homme charitable et pacifique renonçant à tout pour donner à ses contemporains l'exemple des plus belles vertus privées, tantôt c'est un éducateur se dévouant pour le progrès intellectuel et moral du peuple, tantôt c'est un saint ou un martyr donnant d'admirables leçons de renoncement, de fermeté et de constance. Ces héros enseignent à l'enfant à faire son devoir; ils lui apprennent à devenir lui-même un héros en faisant tout ce qu'il peut pour sa patrie. Ils lui apprennent à vaincre les obstacles et à devenir, comme nos ancêtres, des hommes de volonté. Le courage et la volonté, voilà ce qui nous manque et ce qui est pourtant le secret du succès. Vouloir, c'est pouvoir. Si aujourd'hui notre petite république jouit de l'indépendance, c'est parce que nos pères ont voulu vivre indépendants, ils ont vaincu les obstacles qui s'opposaient à la réalisation de leur idéal. La vie est un combat continu où seul celui qui voudra vaincre vaincra.

Les *légendes*, riches traditions liées aux origines et à l'existence de nos villes et de nos campagnes, embellissent l'histoire, jettent sur certaines époques du passé un peu de poésie et de saveur, donnent à certains faits une note sentimentale et captivante, revêtent

¹ Albert Malsch, dans sa monographie : *Quelques considérations sur l'enseignement de l'histoire à l'école primaire.*

une vertu, un idéal d'une forme concrète, révèlent la foi simple, mais ardente de nos ancêtres, et inspirent à notre génération une flamme de patriotisme. Elles nous portent à l'admiration de nos ancêtres, à l'amour et au respect du pays, et incitent notre volonté à imiter ces rudes pères que nos pères ont immortalisés. Les supprimer, serait une regrettable mutilation de notre esprit national. Dans notre enseignement, pour ne pas nuire à la vérité historique, présentons la légende comme telle; ne donnons pas comme historiques des faits qui ne le seraient pas ou qui sont insuffisamment prouvés, mais cherchons plutôt, autant que faire se peut, à découvrir, dans le fait exposé, où finit la légende, où commence l'histoire.

c) *Par le peuple.* — L'histoire est la grande éducatrice des peuples; elle nous montre la tâche accomplie par nos ancêtres et le chemin que doivent suivre les générations présentes et futures.

La grandeur d'un prince n'a rien à voir dans la formation de notre patrie; c'est le peuple suisse qui a fait sa patrie. C'est lui qui a jeté les bases de la Confédération, c'est lui qui s'occupe de la destinée du pays. Il a résisté victorieusement aux projets ambitieux des ducs d'Autriche, il n'a reculé devant aucun péril pour assurer sa liberté. Si plus tard, l'ambition, l'intérêt personnel, la soif du gain, le sensualisme, les services mercenaires, ont conduit plus d'une fois la patrie bien près de sa ruine, le caractère national, l'idéal supérieur de la patrie, finissait par triompher. C'est la nation tout entière qui est l'auteur de nos constitutions, c'est elle seule qui peut reviser nos lois et les adapter aux circonstances nouvelles. C'est elle qui a jeté les bases de nos industries nationales, qui a fondé, à l'ombre des cloîtres et des couvents, les villes, les villages, dans lesquels prirent naissance les premiers ateliers et les premières fabriques. Les puissantes corporations du moyen âge, dont l'organisation nous étonne, ne sont-elles pas l'œuvre du peuple? C'est lui aussi qui, en organisant la Diète, en nommant ses autorités, en discutant des lois pour se régir, est l'auteur de notre forme de gouvernement et des institutions qui règlent les droits et les devoirs de chacun. Quelle est la tâche de la génération actuelle?

Placée au centre de l'Europe, la Suisse doit s'efforcer de servir de modèle aux autres peuples, elle doit leur montrer les fruits de la liberté bien comprise et sagement appliquée; elle doit montrer que, malgré la diversité de langues, de races, de religions, d'opinions, un petit peuple peut être une grande nation! Si nos aïeux nous ont légué un nom glorieux, veillons avec un soin jaloux sur ce précieux héritage; soyons comme eux de bons citoyens et de bons chrétiens. Faisons revivre les vertus ancestrales; l'esprit de famille, la simplicité des mœurs et des habitudes; conservons notre réputation de probité, de générosité et d'hospitalité.

II. L'HISTOIRE DÉVELOPPE.

a) *La notion d'autorité et de soumission.* — Dans un pays où chaque citoyen jouit d'une part du pouvoir, il faut nécessairement qu'une autorité régularise les fonctions de chacun, sinon ce pays deviendrait bientôt la proie de l'anarchie.

Parcourons notre histoire, nous verrons qu'une autorité digne de respect est la condition de l'existence même de la nation. Aussi longtemps que cette autorité reste ferme et recherche le bien commun du pays, celui-ci s'élève en prestige, en force, en gloire, en bien-être; par contre, il traverse des circonstances difficiles, douloureuses, honteuses parfois à la suite de quelque faute de l'autorité ou de membres de cette autorité.

L'autorité suppose une soumission consciente et réfléchie. Rien de plus naturel que de se soumettre à une autorité librement choisie. Nos ancêtres ont compris la nécessité de l'obéissance aux lois. Ils la considéraient comme un devoir d'honneur, comme une dette envers la patrie. Ce qu'ils n'ont pas voulu, c'est la servitude; eux-mêmes, ils ont pris les mesures propres pour chasser ceux qui ne respectaient pas leur dignité et pour conserver leur liberté; ils se sont choisis une autorité dont ils acceptèrent avec intelligence les ordres légitimes. Plus tard, apparaissent les corporations. Des autorités fermes, élaborant des lois sévères, dirigent leurs travaux. Les membres observent strictement les ordres reçus. Aussi, quelle prospérité! Trop nombreux seraient à citer les faits qui nous montrent le tableau d'un peuple soumis à ses chefs et dont la conséquence est la prospérité en temps de paix et la victoire, ou tout au moins l'honneur, en cas de guerre.

L'histoire montrera donc à l'enfant, d'une part, que l'autorité ferme est nécessaire pour assurer la liberté et le bien-être du pays, d'autre part, que l'autorité ferme suppose la soumission. Se soumettre, c'est faire son devoir envers Dieu, envers sa patrie, c'est faire acte de générosité, de dévouement, c'est coopérer au développement du pays, c'est reconnaître comme dirigeants ceux que nous avons choisis comme tels, c'est se soustraire à l'esclavage de ses passions et à l'instinct du désordre, tout en se procurant la paix de la conscience et l'estime de son prochain.

Apprenons à l'enfant à obéir. Habitué dès son jeune âge au respect et à l'obéissance, le citoyen se fera un devoir d'honneur de satisfaire aux nécessités sociales, d'obéir à ceux qu'il a élus par son vote, ou d'accepter les fonctions qu'il est en état de remplir.

b) *Le sens de la responsabilité civique.* — Rechercher le bien social et national, le conserver, et mieux encore, le faire progresser, voilà la mission du peuple, voilà à quoi doit tendre l'effort constant du citoyen. Il ne suffit pas, pour être bon patriote, de participer, d'une

manière plus ou moins inconsciente, à la nomination de l'autorité ou à l'exécution de certains décrets; il faut avoir conscience de la responsabilité de chacun de ses actes. Tout acte a une répercussion en celui et autour de celui qui en est l'auteur; autant l'acte individuel sera la marque d'un effort vers le bien, autant les actes de la société subiront une influence heureuse et marqueront une tendance vers le bien. Convaincre chaque citoyen que plus sa vie personnelle et professionnelle sera sagement et laborieusement remplie, qu'il est responsable de son vote devant sa conscience, qu'il n'agit pas conformément au bien national en s'abstenant de prendre part aux affaires publiques, voilà à quoi peut et doit tendre l'histoire.

Les *Landsgemeinde* ne nous donnent-elles pas une sublime leçon? Chaque année, elles réunissent de nombreux citoyens désireux de se rendre compte de la gestion des autorités. Tous comprennent que, réunis ainsi, ils constituent une force, une autorité respectable, que chacun a sa part de droits comme de devoirs. A mains levées, on acclame les magistrats ou les lois, on critique sévèrement ce qui doit l'être; en un mot, chacun participe selon sa compétence, selon son initiative, au développement intellectuel, moral, artistique et patriotique du pays.

Toutes les belles victoires de nos ancêtres nous montrent aussi combien ils attachent de prix à la liberté helvétique. A l'approche de l'ennemi, la patrie pouvait compter sur ses enfants. Tous, en effet, quittaient leur famille pour courir à la défense du pays; tous sentaient qu'ils étaient responsables devant Dieu de la sauvegarde de leur indépendance, du bien moral et matériel du peuple.

Si notre pays a acquis dans le monde un rang honorable au point de vue intellectuel, industriel, agricole; si notre commerce est relativement très développé; si notre situation économique est favorable, à qui le devons-nous? C'est à l'initiative individuelle, à l'ardeur, à la virilité des citoyens qui, conscients de leur responsabilité, travaillent en vue du bien commun, sous la surveillance, la direction de l'autorité; c'est à l'esprit d'union et de solidarité qui anime le citoyen, qui le pousse à rechercher la collaboration de ceux qui travaillent vers le même but.

c) *La clairvoyance nationale*. — L'histoire nous donne la raison d'être de notre organisation actuelle. Pourquoi la Suisse est-elle une république, pourquoi sa neutralité, pourquoi les lois qui nous régissent? Autant de questions que, par l'histoire seule, nous pouvons résoudre. Ainsi, l'histoire éclaire l'instruction civique; ces deux branches se complètent et s'élèvent mutuellement. L'histoire nous permet de comprendre l'évolution qui s'accomplit dans la patrie et de saisir les lois providentielles qui dirigent cette évolution. En temps qu'elle est la connaissance du passé, elle est donc encore la lumière de l'avenir. En faisant connaître les règles de conduite qui ont guidé nos ancêtres, en nous montrant les conséquences d'une bonne ou

d'une fausse conception de l'idée démocratique de notre peuple, elle nous donne des principes sur lesquels nous pouvons baser notre avenir.

d) *Le vouloir vivre national.* — « L'évolution humaine est pour l'individu comme pour la société un admirable enseignement d'énergie et de solidarité. De même que les sciences de la nature nous conduisent à identifier l'action avec la vie, de même la science du passé nous convainc que l'effort pour le progrès, l'espoir des lendemains meilleurs, l'union des bonnes volontés, plus forte à chaque génération, sont les grandes réalités dont vit notre race¹. » L'histoire est donc un élément très précieux pour la culture de la volonté nationale. Elle éveille dans nos âmes la volonté inébranlable de demeurer ce que nous sommes, et de vivre dans le chemin tracé par nos pères, les vaillants guerriers de l'indépendance helvétique. La vitalité de notre patrie est sortie de ce creuset d'énergie qui animait nos ancêtres alors qu'ils étaient aux prises avec les forces formidables qui les entouraient. La Suisse a vécu parce qu'elle a voulu vivre, et le jour où cette persévérance, où cette ardeur qui a constitué notre pays se sera relâchée, le jour où nous ne tiendrons plus à rester Suisses, la Suisse n'existera plus.

Montrons aux puissances qui nous entourent que des races, des religions, des langues différentes peuvent vivre paisiblement sous un même gouvernement, grâce à la bonne volonté de chacun. Montrons que nous voulons conserver et renforcer l'héritage de nos aïeux et que nous n'entendons pas qu'on s'attaque à son honneur, à sa fierté et moins encore à son intégrité.

III. COMMENT L'HISTOIRE

DOIT-ELLE ÊTRE ENSEIGNÉE POUR REMPLIR LE NOBLE BUT QU'ELLE SE PROPOSE ?

Méthode d'enseignement

Faire intervenir tour à tour le maître et les élèves, entretenir, pour ainsi dire, entre eux et lui un continuel échange d'idées, sous des formes variées et ingénieusement graduées, voilà, nous semble-t-il, la méthode qui convient à l'enseignement de l'histoire.

Pour l'appliquer avec fruit, il faut, de la part du maître : 1° une *connaissance approfondie* de la matière à enseigner, sans quoi la leçon manquera de vie, de souplesse et d'aisance. Il faut savoir beaucoup pour enseigner peu de choses. C'est tout particulièrement vrai en histoire. Le maître enseignera d'autant mieux l'histoire que sa culture générale sera plus approfondie et plus étendue. L'histoire étant la connaissance rationnelle du passé humain, l'historien doit se rappeler qu'il est homme et que rien de ce qui est humain ne doit lui

¹ A. Malsch.

être étranger ; 2^o la *variété des formes* d'enseignement : d'objets sensibles, reconstituer le passé, reconnaître les coutumes, les mœurs, les arts, en un mot, la civilisation d'une époque ; de faits connus, trouver les conséquences, les applications morales, au moyen de questions. En général, la forme expositive reste la plus pratique et la meilleure si le maître a suffisamment de clarté dans l'esprit pour la porter dans tout ce qu'il expose, assez d'imagination pour faire revivre les choses mortes, assez de vivacité, de chaleur, d'animation pour captiver l'enfant et faire jaillir de son cœur sensible les plus nobles émotions, assez de conviction pour l'entraîner dans la pratique du bien et pour lui inspirer l'horreur et la fuite du mal, une langue assez riche et assez vivante pour exprimer ses idées dans un langage immédiatement intelligible pour son jeune auditoire ; 3^o un emploi fréquent et judicieux des *moyens intuitifs* : monuments, ruines, édifices antiques, remparts, tours, champs de bataille, musées, tableaux, photographies, cartes, gravures, publications illustrées, dessins, fêtes patriotiques, chants, drapeaux, départ et arrivée de nos soldats, etc.

Organisation du programme d'histoire suisse avec les autres branches

S'il est une branche d'enseignement qui permet beaucoup la concentration, c'est bien l'histoire. La géographie lui est intimement liée. C'est elle qui conditionne les faits historiques, qui nous fait connaître les conditions de vie des individus. L'histoire nous enseigne les constitutions, les habitudes du passé ; l'instruction civique nous fait connaître celles du présent. Nos industries, la littérature, les arts, les sciences nous sont légués par nos aïeux ; or, c'est précisément l'histoire qui nous apprend à connaître nos aïeux. C'est, en quelque sorte, une branche encyclopédique : elle nous donne le pourquoi de beaucoup de choses qui, sans elle, ne seraient que mystères à nos yeux. Comment expliquer, en effet, la présence d'un château, les curiosités linguistiques, les religions, la formation des Etats, la présence de telle industrie dans un tel lieu ? Autant de questions que l'histoire seule peut résoudre.

L'histoire peut servir de base d'une foule d'applications : portraits, dialogues, amplifications, narrations, dictées, dessins, calculs, chants. L'élocution en tirera un grand profit, pour peu que le maître exige l'exactitude du sens et le terme propre.

Il est tout naturel que l'histoire profane et l'histoire religieuse s'étudient simultanément et de front, puisqu'elles s'éclairent mutuellement ; elles sont liées aux mêmes faits. Les relations sont aussi trop étroites entre notre histoire nationale et l'histoire générale pour que cette dernière soit totalement laissée de côté. Nos pères ont lutté contre l'Autriche, contre l'Empire, la Bourgogne ; le protestantisme est né en Allemagne ; la Révolution française, la guerre qui vient de

se terminer ont exercé et exercent encore une grande influence sur notre pays. Nous ne pouvons méconnaître les principaux faits qui se rattachent à notre histoire. En principe, étudions l'histoire générale dans la mesure où elle est nécessaire pour la compréhension de notre histoire nationale.

Principes généraux concernant le programme

1. Dans l'étude de l'histoire, attachons-nous surtout aux événements et aux personnages qui ont caractérisé une époque ou exercé une grande influence sur la civilisation.

2. L'histoire n'est pas destinée à dérouler presque exclusivement le spectacle des événements politiques et militaires, mais à faire apparaître à nos yeux les manifestations de l'existence des générations antérieures. L'étude des institutions, des coutumes, des mœurs, des œuvres de la pensée, des arts, de l'industrie, voilà ce qui fera sentir à l'écolier que l'histoire est une autre chose vécue, voilà ce qui lui fera sentir aussi combien la vie d'autrefois est mêlée à celle d'aujourd'hui.

3. Étudions l'histoire qui agit d'une façon plus directe sur notre vie politique, économique et religieuse ; c'est l'histoire locale et cantonale d'abord, puis l'histoire moderne et contemporaine.

4. Les dates sont ce que l'orthographe est au style : une nécessité d'un caractère tout à fait externe. Lorsque l'enfant en possède trois par siècle, peut-être, et qu'il situe un événement important à une trentaine d'années près, il en sait assez. » (A. Malsch.)

L'histoire cantonale et locale

L'histoire, avons-nous dit, fait connaître, aimer, servir sa patrie. Mais qu'est-ce que la patrie ? Pour l'enfant qui entre pour la première fois à l'école, la patrie, c'est sa famille, la maison paternelle, les alentours de la maison, les voisins, les champs environnants. Pour celui qui est dans la deuxième enfance, la patrie est plus grande, c'est le village et ses environs, les villages voisins, le chef-lieu, c'est le district, peut-être le canton. Enfin, pour l'adolescent, pour le jeune homme, le mot de patrie a plus d'extension. Le sentiment patriotique s'étend jusqu'aux frontières historiques de la nation, tout en restant plus vif à l'égard du coin de terre où il est né, et d'où il s'est épanoui.

Quelle est l'histoire qui convient à chacun de ces âges ? Si nous voulons ne pas dépasser la limite naturelle du développement des facultés de l'enfant, nous voyons l'importance d'enseigner à l'école l'histoire locale d'abord, l'histoire régionale et cantonale ensuite, enfin l'histoire nationale.

Pourquoi avons-nous vu, ces dernières années, cet exode, toujours croissant, de la jeunesse campagnarde vers la ville ? A ces jeunes

gens, il manquait le lien qui devait les attacher à leur famille, à leur terre, il manquait l'amour de la petite patrie. Ils n'avaient pas connu la beauté de la campagne ; pas ressenti d'émotion forte devant la maison natale, le clocher du village, pour les souvenirs légendaires et glorieux, pour leurs morts couchés au cimetière. Sauf de rares exceptions, les paysans ignorent absolument l'histoire de leur village ; quelques-uns même ignorent la vie de leurs pères, leurs efforts, leurs travaux, leurs coutumes, leurs fêtes. Quelle source de patriotisme ainsi méconnue ! Pourtant, des traces du passé se rencontrent à chaque pas dans notre pays : vieilles maisons, église séculaire, ruines, croix, châteaux, tours, remparts, ponts, etc. Par ces vestiges, nous pourrions reconstituer les grandes lignes du passé de notre lieu natal. Les récits de quelques vieillards, les promenades scolaires, les vieux tableaux et documents nous fourniraient une précieuse contribution.

En géographie, nous commençons l'étude du pays par celle de la maison paternelle, du village, de la vallée. Ne serait-il pas logique de suivre la même marche pour l'histoire ? D'ailleurs, la géographie et l'histoire sont liées si étroitement que nous pourrions facilement, sous formes d'entretiens familiers, de causeries morales, de leçons de choses, étudier à la fois ces deux branches, surtout quand il s'agit de l'étude de la localité et de la région. L'histoire suisse devrait donc se greffer sur l'histoire locale et régionale. Le sentiment patriotique, développé parallèlement avec les besoins et les tendances de l'enfant, y aurait beaucoup à gagner.

L'histoire contemporaine et les faits récents

Les faits historiques qui ont le plus d'influence sur notre vie politique et économique sont certainement ceux du XIX^{me} siècle. Ceux-ci méritent donc une attention toute particulière. Ils sont le sujet de bien des conversations, et l'objet de jugements et d'appréciations divers. Il est donc nécessaire que la jeune génération puisse se former une conviction juste et impartiale de ces faits. Ainsi, dans la guerre du Sonderbund, la violence injustifiable des libéraux, l'alliance des cantons catholiques, le sentiment religieux qui se fortifia au sein des populations catholiques, leur attachement à la patrie, tout cela mérite une attention particulière. Les constitutions fédérales de 1848 et de 1874 ont resserré l'alliance des 22 cantons ; elles ont fait des progrès immenses dans les domaines politique, social, économique et militaire. Le mérite de ceux qui en ont été les promoteurs doit être relevé ; leur souci de la prospérité du pays est sans doute digne d'éloge, cependant quelques restrictions au sujet de leur hostilité à la religion catholique s'imposent.

L'enthousiasme du peuple suisse lors de l'occupation des frontières en 1857 et en 1870 produira une impression profonde dans le cœur de la jeunesse scolaire. Mais les événements mémorables du

mois d'août 1914, la stupeur qui a frappé nos populations lorsque la guerre a éclaté, la mise sur pied de toute l'armée, le départ successif de nos soldats qui, sans hésitation et sans murmure, ont quitté leurs familles pour accourir, généreux et stoïques, à leur poste de combat, le service temporaire auquel tous ont été astreints pour la garde de la frontière, le séjour, le passage de nos bataillons dans nos contrées, le drapeau suisse flottant gravement au-dessus de leur tête, l'histoire vécue, en un mot, des temps troublés que nous avons traversés, sera à jamais gravée dans la mémoire de l'enfant, et le maître aura soin d'en tirer tout le parti possible pour développer et fortifier le patriotisme de la génération future.

Le rôle humanitaire de la Suisse dans la guerre de 1870 et dans celle qui vient de se terminer, contribuera puissamment à faire aimer l'oasis de paix que nous habitons. Quelle grande leçon de morale ne pouvons-nous pas tirer des derniers événements ! La Suisse ne jouit pas en égoïste des grands privilèges que Dieu lui a départis dans ces jours de sang et de ruines. Nul d'entre nous n'est resté insensible au spectacle des douleurs inouïes qui ont accablé les peuples voisins. Nos cœurs se sont serrés, nos yeux s'emplirent de larmes et nos bras se tendirent aussitôt vers toutes les infortunées victimes de la guerre pour les soulager et les reconforter. Sous le coup d'une générosité admirable et jamais lasse, le peuple suisse a créé des œuvres diverses qui ont continué leur mission aussi longtemps qu'a duré l'épouvantable tourmente.

Nous pouvons être fiers de notre petite patrie que nous voulons grande devant l'étranger par la valeur morale de ses habitants. Continuons notre action bienfaisante auprès de ceux qui souffrent, et nous gagnerons des cœurs à notre cause. Soyons bons et nous serons forts.

PROGRAMME

Cours inférieur. — Le sentiment patriotique, né dans la famille, dans le village, se développera en faisant connaître à l'enfant ce qui se rapporte au foyer familial, à la terre maternelle. Sous formes d'entretiens familiaux, causeries morales, nous étudierons : 1^o la famille, son organisation, les scènes de la vie champêtre, les arbres, le ruisseau, le moulin, le pont, le monument, le château, l'église, les industries locales. 2^o Quelques faits de notre histoire nationale, racontés dans un style simple, naïf même.

Cours moyen. — 1^o Approfondir l'étude de l'histoire locale : les voies de communication, le costume, l'éclairage, le chauffage, l'instruction, la police, la commune, l'armée, la provenance des industries.

2^o Des traces du passé rencontrées dans la région, reconstituer l'histoire cantonale, dans ses grandes lignes, et dans l'ordre chronologique, étudier les grandes biographies qui s'y rapportent.

Cours supérieur. — C'est dans ce cours que commence à proprement parler l'étude de l'histoire suisse. Basée sur celle des cours précédents, cette étude embrasse tous les faits et les personnages importants qui ont influencé la civilisation. Pour comprendre surtout l'effort constant de l'homme pour arriver à la civilisation actuelle, faire entrevoir, à travers le passé, la persistance du caractère national, faire induire des règles pratiques de conduite à l'égard de la patrie, voilà à quoi doit tendre l'enseignement de l'histoire du cours supérieur.

Les manuels

Le manuel est pour le maître un guide précieux, et pour l'élève un auxiliaire indispensable. Le livre d'histoire doit être une image fidèle de la vie de nos pères; il doit relater, dans un style simple, familier, pittoresque, non seulement les faits de nature politique et militaire, mais les mœurs, les habitudes. Il doit renfermer des cartes historiques, quelques plans de bataille, des dessins. Des tableaux généalogiques, chronologiques et synoptiques compléteraient aussi le manuel.

Si la partie historique de notre livre de lecture du 3^{me} degré répond aux conditions énumérées ci-dessus, il n'en est malheureusement pas de même pour celle du 2^{me} degré. Souhaitons, pour le développement de l'amour de notre canton, de notre petite patrie, une révision complète et prompte de la partie historique de ce manuel.

CONCLUSION

L'histoire, en temps qu'elle est la connaissance *rationnelle* du passé humain, nous donne la raison de l'état actuel de notre patrie, le sens de ses traditions, de ses institutions, de son « esprit »; elle nous fait connaître nos ancêtres pour nous faire mieux comprendre ce que nous sommes et ce que nous devons être. « L'histoire est l'âme des nations, le livre d'or des peuples » (Bossuet). Elle est un élément essentiel du patriotisme.

Granges-Paccot, avril 1919.

F. JAQUET, *instituteur*.

Mes sincères remerciements aux nombreux collaborateurs



Listes des rapporteurs d'arrondissements

I ^{er}	<i>arrondissement</i>	:	M. Berset, Pierre, à Cousset ;
IV ^{me}	»	A :	M. Chablais, Victor, à Fribourg ;
IV ^{me}	»	B :	M. Rey, Louis, à Matran ;
V ^{me}	»	:	M. Musy, Irénée, à Bulle ;
VI ^{me}	»	:	M. Descloux, Etienne, à Chavannes- les-Forts ;
VII ^{me}	»	:	M. Pauli, André, à Bossonnens.

